

Traversée de la Commune : Tranche 2

CE QU'IL FAUT SAVOIR

La 1^{ère} tranche de la traversée de la Commune est en cours de finalisation par les dernières retouches des espaces végétalisés, ainsi que la plantation des bulbes terminée

La 2[°] tranche vient de commencer par l'enfouissement des réseaux secs.

OBJECTIFS –

- Améliorer le cadre de vie - Recréer les paysages.
- S'adapter au réchauffement climatique, notamment par la création de zones perméables.
- Donner la place à chacun (piétons – cyclos – véhicules...).
- Apporter un cheminement et des stationnements sécurisés.
- Enfouir les réseaux (*eau – tél – élec -*) et restaurer l'éclairage public par un éclairage à LED.
- Mise en place de matériaux qualitatifs (*gré – granit – matériaux perméables*).

OU –

- Depuis le « 13 rue d'Epinal » jusque l'entrée rue du Pâquis
- Rue de la Gare jusqu'au passage à niveau.
- Rue de Hadol : reprise du carrefour jusqu'au 1[°] passage pour piétons qui sera à hauteur de la pizzeria

RUE DE LA GARE -

- Restauration du réseau « eau » suivi de l'enfouissement des réseaux secs.
- Trottoir de 2 m de chaque côté, voie de circulation de 6.20 m et stationnement sur un seul côté (côté gare)

QUAND –

- Commencement par la rue de la Gare début octobre
- Durée des travaux environ 9 mois en *tenant compte des conditions météorologiques.*

AVEC QUI et COMBIEN –

- LOT 1 Voirie TRB de Saint Nabord 996 775.00 € H.T
- LOT 2 Aménagement paysager ID VERDE de Eloyes 117 034.06 € H.T
- LOT 3 Mobilier urbain Serrurerie Menuiserie HOUILLON 130 312.00 € H.T
- *SUBVENTION attendue de l'ordre de 35 %*

PROTECTION DU PATRIMOINE et AMELIORATION DE L'EXISTANT -

- Maintien du kiosque réhabilité avec aménagement escalier avec rampe de sécurité
- Nouvelle végétalisation du talus du kiosque.
- Déplacement du bassin d'eau (place de la Libération).
- Nombre de places de stationnement maintenu avec disposition mieux adaptée.
- « Abris bus » adaptés pour une utilisation permanente à tout public.
- Reprofilage des escaliers (situés le long de la façade du Kebab)

AVEC LE DEPARTEMENT –

- Les objectifs/travaux doivent être validés par l'Instance Départementale propriétaire concernant les rues d'*Epinal, rue de la Gare, rue de Hadol...et route de Remiremont*).
- Nécessité de respecter les obligations techniques pour ces axes qui reçoivent des convois exceptionnels.
- En finalisation de ces travaux, une zone 30 sera mise en place sur ce périmètre.

AVEC LES COMMERCANTS/INDUSTRIELS –

- Maintien de l'activité économique, accès aux Commerces préservé.
- Flux de circulation prévu en alterna et par tranche courte, continue.

DEVIATION – TOLERANCE

- Le chantier génère des contraintes. Chacun est remercié de sa participation par le respect des déviations installées.
- Une tolérance a été accordée (par la SNCF) pour la rue de la Gare. Le sens « Archettes/Arches » reste ouvert. Le sens « Arches-Archettes » nécessite une déviation.
- La compréhension de tous évitera l'intervention et verbalisation de la Gendarmerie.

QUESTIONS – CONTACTS

- MAIRIE DE ARCHES TEL 03.29.32.72.18. Adresse mail : mairie@mairiearches.fr

ARCHES le 02 octobre 2025

Le MAIRE

David PERRIN

